

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 10 juillet 2017, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,

Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

2017-07-211 L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 7 juillet 2017;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout des items suivants :

Affaires nouvelles :

- Remerciements/Monsieur Pierre Ling;
- Félicitations/Madame Lise Lemieux;

Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUIN 2017 :

2017-07-212 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2017-07-213 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de juin 2017 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2017-07-214 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 90 144,46 \$ (dépôt direct des salaires) et 579 526,67 \$ pour le mois de juin 2017 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente;

QUE ce conseil municipal autorise le paiement des comptes à payer de juillet 2017, totalisant 2 631,78 \$, tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - JUIN 2017 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 30 juin 2017.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 juin 2017.

LISTE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la liste des employés embauchés au service des travaux publics au 30 juin 2017.

CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT/RÈGLEMENT NUMÉRO 229-2017 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 534 500 \$ ET UNE DÉPENSE DE 4 340 000 \$ AUX FINS DES TRAVAUX D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-LOUIS (VERS L'EST) :

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement du Règlement numéro 229-2017 décrétant un emprunt de 3 534 500 \$ et une dépense de 4 340 000 \$ aux fins des travaux d'eau potable, d'égouts et de voirie sur une partie de la rue Saint-Louis (vers l'est).

LETRE DE DÉMISSION/MONSIEUR PHILIPPE GAUDETTE, TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la lettre de démission du technicien en aménagement du territoire, monsieur Philippe Gaudette effective à compter du 21 juillet 2017.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE PRO DÉVELOPPEMENT INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017/17 soumise par monsieur Daniel Turcotte, président de *Pro Développement inc.* concernant l'immeuble situé au 47, rue Louis-Payer (lot 5 878 698);

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE PRO DÉVELOPPEMENT INC. : (SUITE)

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union* de Victoriaville, édition du 18 juin 2017;

2017-07-215 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017/17 concernant la propriété de *Pro Développement inc.* soit acceptée afin de régulariser la construction d'un mur de soutènement érigé à l'aide d'enrochements sur deux (2) lots comparativement aux 60 centimètres de toute ligne de lot et qui ne possède pas de retrait horizontal (palier) contrairement aux 60 centimètres à chaque 1,8 mètre de hauteur. Le tout tel que prescrit à l'article 10.5 du Règlement de zonage numéro 045-2003 et conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 juin 2017.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

MRC D'ARTHABASKA/APPUI DE LA PHASE II DANS LE DOSSIER DE LA FIBRE OPTIQUE :

CONSIDÉRANT QUE la couverture Internet est très variable sur le territoire de la *MRC d'Arthabaska*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a entamé en juin 2016, une étude de faisabilité d'un projet collectif visant à brancher l'ensemble des résidences et des entreprises, peu importe leur emplacement sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en mars 2017, le conseil de la MRC a autorisé le dépôt d'une demande de subvention de 10,4 \$ millions à deux programmes, soit *Brancher pour Innover* du gouvernement fédéral et *Québec branché* du gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce des projets retenus à ces programmes de subvention est attendue pour la fin de l'été 2017;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont été organisées au mois de juin 2017 afin de répondre aux questions et interrogations des municipalités en lien avec le projet collectif de réseau de fibre optique présenté au conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'avant d'aller plus loin avec les prochaines étapes du projet collectif, la MRC a besoin de connaître l'intérêt de chacune des municipalités à investir dans un tel projet, et ce, même sans subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'un projet collectif de réseau de fibre optique permettrait de réduire les inégalités de services dans les petites municipalités, principalement en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite offrir des services de télécommunications de qualité à tous ses citoyens;

2017-07-216 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

MRC D'ARTHABASKA/APPUI DE LA PHASE II DANS LE DOSSIER DE LA FIBRE OPTIQUE : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick confirme son intérêt à participer à un projet collectif de réseau de fibre optique, piloté par la *MRC d'Arthabaska*;

QUE la Ville de Warwick confirme à la *MRC d'Arthabaska* sa pleine collaboration pour la suite des démarches du projet collectif;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la *MRC d'Arthabaska*.

Adoptée.

ADOPTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 233-2017 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE ÉCHELLE 78 PIEDS « QUINT » :

2017-07-217

Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le projet de règlement numéro 233-2017 décrétant un emprunt et une dépense pour l'achat d'un camion autopompe échelle 78 pieds « QUINT ».

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

DÉCISION/SOUMISSIONS TRAVAUX D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DE LA RUE SAINT-LOUIS (VERS L'EST) :

CONSIDÉRANT QUE les soumissions concernant les travaux d'eau potable, d'égouts et de voirie d'une partie de la rue Saint-Louis (vers l'est) ont été ouvertes par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, le 28 juin 2017 à 11 heures à l'hôtel de ville en présence d'au moins deux (2) témoins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a reçu deux (2) soumissions pour les travaux d'eau potable, d'égouts et de voirie d'une partie de la rue Saint-Louis (vers l'est), soit les suivantes (taxes incluses) :

- La Sablière de Warwick Itée 2 906 356,04 \$;
- T.G.C. inc. 4 118 076,82 \$;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Lanoie, ingénieur de la firme *Pluritec Itée* a analysé les soumissions déposées et recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit *La Sablière de Warwick Itée*;

2017-07-218

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat pour les travaux d'eau potable, d'égouts et de voirie d'une partie de la rue Saint-Louis (vers l'est) à *La Sablière de Warwick Itée* au montant de 2 527 815,65 \$ plus les taxes applicables, et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 229-2017 par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT/DEMANDE POUR LA PRÉSENCE DE POMPIERS LORS DE LEUR FÊTE FAMILIALE DU 19 AOÛT 2017 :

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 6 juin 2017, la municipalité de Saint-Albert demande la présence des pompiers de Warwick pour les feux d'artifice qui seront présentés lors de leur fête familiale du 19 août 2017;

2017-07-219 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise deux (2) pompiers avec un camion pompe à être présents durant les feux d'artifice utilisés à la fête familiale du 19 août prochain à Saint-Albert.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT UNIFORMES ET ACCESSOIRES :

2017-07-220 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier à acheter les équipements suivants (taxes non incluses) et en accepte le paiement :

Martin & Lévesque inc. (Lévis)

- Trente-cinq (35) polos identifiés au service incendie (logo brodé) 1 213,25 \$
- Uniformes de cérémonie officiers
- Six (6) képis, tuniques, pantalons, chemises 4 055,50 \$

Antonio Moreau (1984) ltée (Saint-Hyacinthe)

Sept (7) paires de souliers 840,00 \$

Adoptée.

ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES/ADHÉSION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE INCENTRAIDE ET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON :

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale Incentraide par sa résolution numéro 17-05-1197 adoptée le 16 mai 2017 désire adhérer à l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies entre Chesterville, Saint-Félix-de-Kingsey, Tingwick, Danville, Kingsey Falls et Warwick et accepte les conditions d'adhésion;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton par sa résolution numéro 17-0712 adoptée le 3 juillet 2017 adresse une demande d'adhésion aux municipalités de Chesterville, Saint-Félix-de-Kingsey, Tingwick, Danville, Kingsey Falls et Warwick relativement à l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies;

2017-07-221 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte la demande d'adhésion de la Régie Intermunicipale Incentraide et celle de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton à l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies entre Chesterville, Saint-Félix-de-Kingsey, Tingwick, Danville, Kingsey Falls et Warwick conformément à l'article 22 de ladite entente.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE :

ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAU/AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES POUR L'ÉVÈNEMENT FORT DANS LA COURSE QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 16 JUILLET PROCHAIN :

2017-07-222 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture partielle des rues ci-dessous mentionnées pour la course à pieds « Fort dans la course » qui se tiendra le 16 juillet prochain entre 8 heures et midi et selon le parcours joint à la présente pour en faire partie intégrante :

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| ✓ Boulevard Cournoyer; | ✓ Rue du Moulin; |
| ✓ Boulevard Kirouac; | ✓ Rue Gingras; |
| ✓ Boulevard Marchand; | ✓ Rue Leblanc; |
| ✓ Boulevard Ouellet; | ✓ Rue Méthot; |
| ✓ Rang des Buttes; | ✓ Rue Notre-Dame; |
| ✓ Route Daigle; | ✓ Rue Saint-Médard; |
| ✓ Rue Dollard; | ✓ Rue Saint-Louis; |
| ✓ Rue du Carillon; | ✓ Rue Sainte-Jeanne-d'Arc; |

QU'une signalisation temporaire interdisant le stationnement le long de la rue Saint-Louis sera installée;

QUE ce conseil autorise la collaboration des pompiers pour contrôler la circulation lors de cet évènement et demande également la participation du *Service d'intervention d'urgence civil du Québec (SIUCQ)*.

Adoptée.

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC/AJOUT DU GRAND BBQ WARWICK À TITRE D'ASSURÉ SUPPLÉMENTAIRE :

2017-07-223 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'ajouter *Le Grand BBQ Warwick* à titre d'assuré additionnel à sa police d'assurances avec la *Mutuelle des municipalités du Québec*;

QUE les frais supplémentaires de 175 \$ devront être assumés par *Le Grand BBQ Warwick*.

Adoptée.

LE GRAND BBQ WARWICK/DEMANDE DE SOUTIEN POUR LEUR ÉVÈNEMENT DU 9 SEPTEMBRE 2017 :

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 16 mai 2017, *Le Grand BBQ Warwick* a présenté une liste de besoins pour le soutien technique lors de leur évènement du 9 septembre 2017 sur le site de la maison de la culture et du parc Anna-C.-Picard;

2017-07-224 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de soutenir *Le Grand BBQ Warwick* pour ses besoins de soutien logistique lors de l'activité du 9 septembre 2017, soit principalement :

- Autoriser la déviation de la circulation pour les cyclistes entre les rues Notre-Dame et Saint-Louis;
- Enlever la clôture « Frost » entre la piste cyclable et le parc Anna-C.-Picard;
- Permettre l'utilisation de la maison de la culture;
- Fournir cent (100) barrières de sécurité et les poubelles disponibles;
- Autoriser la présence de deux (2) pompiers en permanence de 8 heures à 20 heures.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

CÉGEP DE LA POCATIÈRE/INSCRIPTION À LA FORMATION « ADJOINT MUNICIPAL AUX COMMUNICATIONS » :

2017-07-225

Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE madame Karine Larose, adjointe administrative, soit autorisée à s'inscrire à la formation « Adjoint municipal aux communications » en classe virtuelle par Internet;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription pour la formation de 328 \$ taxes incluses.

Adoptée.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/DEMANDE D'APPUI CONTRE LE PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA :

CONSIDÉRANT QUE le rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur la surveillance des pipelines publié à l'automne 2015 a relevé des lacunes importantes dans l'application de la réglementation en vigueur au sein de l'*Office national de l'énergie* (ONÉ);

CONSIDÉRANT QUE le rapport du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'*Office national de l'énergie* en vue d'une modernisation a recommandé de remplacer l'ONÉ par une *Commission canadienne sur le transport de l'énergie* et une *Agence canadienne de l'information sur l'énergie*, en raison de :

- La confusion régnant autour du rôle de l'*Office national de l'énergie*;
- L'apparence de conflits d'intérêts en raison d'une trop grande proximité avec l'industrie;
- L'incapacité de l'Office à faire appliquer les lois et règlements autour de l'exploitation des pipelines;

CONSIDÉRANT QUE l'*Office national de l'énergie* a perdu la confiance du public pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs MRC membres de la FQM ont vécu des expériences négatives avec le promoteur *TransCanada* en ce qui a trait à des pipelines traversant leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE *TransCanada* accorde peu d'importance aux compétences des municipalités locales et des MRC, notamment en matière d'aménagement du territoire, de gestion des cours d'eau et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE *TransCanada* n'a pas été en mesure de rassurer le monde municipal quant aux risques inhérents à la construction et au transport quotidien anticipé de 1,1 million de barils de pétrole du projet Oléoduc Énergie Est;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale passe par les organisations municipales et les communautés concernées par les projets de pipeline;

CONSIDÉRANT QUE le mandat donné au ministre fédéral des Ressources naturelles par le premier ministre du Canada impliquait de moderniser l'ONÉ afin de refléter les points de vue des régions et de représenter suffisamment ceux-ci dans les domaines de la science de l'environnement, du développement communautaire et du savoir ancestral autochtone;

CONSIDÉRANT QUE le projet Oléoduc Énergie Est ne sera pas soumis à la nouvelle structure qui devrait être créée à la suite de la recommandation du comité d'experts chargé de procéder à un examen de l'*Office national de l'énergie*;

CORRESPONDANCE : (SUITE)

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS/DEMANDE D'APPUI CONTRE LE PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux projets de pipelines devraient être étudiés par des instances réglementaires crédibles et adaptés aux réalités environnementales et d'acceptabilité sociale actuelle;

2017-07-226 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick s'oppose au projet Oléoduc Énergie Est, tant et aussi longtemps que les demandes suivantes ne seront pas satisfaites :

- Que *TransCanada* mette sur pieds un fonds de réserve de 5 milliards de dollars pour répondre à d'éventuelles catastrophes causées par son oléoduc;
- Que des plans de mesures d'urgence rigoureux soient élaborés par *TransCanada* afin de protéger chaque source d'eau potable susceptible d'être touchée par une fuite de l'oléoduc;

QU'elle s'oppose également au projet Oléoduc Énergie Est en l'absence de la création d'une organisation crédible visant à remplacer l'ONÉ, et qui aura pour mandat de réglementer et d'étudier les nouveaux projets de pipeline;

QUE la Ville de Warwick exige la reprise de l'analyse du projet Oléoduc Énergie Est lorsque la nouvelle instance réglementaire sera mise sur pied.

Adoptée.

MRC D'ARTHABASKA/INVITATION À ASSISTER À LA RENCONTRE « LES AÎNÉS DE LA MRC D'ARTHABASKA » :

2017-07-227 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le remboursement des frais de déplacements à madame Noëlla Comtois pour la rencontre qui a été offerte par la *MRC d'Arthabaska* intitulée « Les aînés de la MRC d'Arthabaska » le 5 juillet 2017 à Victoriaville, le tout selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

TEMPLE DE LA RENOMMÉE DE L'AGRICULTURE DU QUÉBEC/ACHAT DE BILLETS POUR LA SOIRÉE :

2017-07-228 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement de deux billets au montant de 90 \$ chacun au *Temple de la renommée de l'agriculture du Québec* pour la soirée du 23 septembre 2017 à Québec et le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2017-07-229 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de juin 2017 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS :

Aucun.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 233-2017 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE ÉCHELLE 78 PIEDS « QUINT » :

2017-07-230 Je, soussigné, monsieur Martin Vaudreuil, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement décrétant un emprunt et une dépense pour l'achat d'un camion autopompe échelle 78 pieds « QUINT ».

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet sera remise aux membres du conseil de la Ville de Warwick au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

Martin Vaudreuil

AFFAIRES NOUVELLES :

REMERCIEMENTS/MONSIEUR PIERRE LING :

2017-07-231 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Warwick souligne la générosité de monsieur Pierre Ling et le remercie pour le don de la magnifique toile peinte par l'artiste-peintre monsieur Robert Roy de Sainte-Perpétue;

QUE les élus ont convenu d'exposer cette œuvre dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Warwick.

Adoptée.

FÉLICITATIONS/MADAME LISE LEMIEUX :

2017-07-232 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les élus municipaux félicitent la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux faisant partie de la toute première cohorte de l'*Association des directeurs municipaux du Québec* pour l'obtention du titre de directeur municipal agréé (DMA) attribué au terme d'un programme de formation en ligne lancé en 2014.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Madame Noëlla Comtois mentionne qu'il y aura un suivi du plan d'action MADA dans le prochain bulletin municipal. Également, le Club de lecture est toujours en vigueur à la bibliothèque, le 19 juillet, il y aura la présentation d'un film d'animation et invitation à biblio-jeux pour les enfants 6 mois à 6 ans. Pour le comité culturel, c'est le 10^e anniversaire des Mardis de la culture et l'exposition des 100 ans de musique et de chansons. Les mercredis folkloriques se tiendront tout l'été et pour la série culturelle, la Scala de Warwick aura lieu dimanche le 6 août à 14 heures.

Monsieur Stéphane Hamel mentionne que la refonte de la réglementation d'urbanisme suit son cours et le comité consultatif d'urbanisme continuera à faire des recommandations au conseil municipal.

RAPPORT DES COMITÉS : (SUITE)

Monsieur Diego Scalzo parle des jardins collectifs des élèves de l'école l'Eau Vive et informe que c'est accessible à la population.

Monsieur Pascal Lambert invite la population à participer à Fort dans la course. Environ six cents (600) coureurs sont attendus pour l'évènement.

Monsieur Martin Vaudreuil indique qu'il y a eu une rencontre du *Grand BBQ Warwick* dans la semaine du 3 juillet et qu'il y a quatorze (14) équipes inscrites.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur Daniel Côté du Club de golf Canton de Warwick présente un projet pour un programme de joueurs juniors.

Monsieur Gaétan Pouliot, résidant de la rue des Pins, demande à quel moment sera fait le trottoir sur la rue Saint-Joseph, soit entre la route Daigle et la rue Germain.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2017-07-233 À vingt heures quatorze, il est proposé par monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*